

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 09 mars 2011 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIERES	CHAMIGNY
M. KLOS Jean-Philippe (suppléant de M. RICHARD Bernard)	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel M. FERON Sylvain Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel Mme ADELIN Dominique M. COUBEAU Ivan Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEEVE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant Mme ROBCIS Josselyne) M. CHERON Michel M. HENNEQUIN Sébastien	Mme PASCARD Evelyne (suppléante de M. GEIST Gérard)	M. SPECQUE Claude M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	M. LECOMTE Alain (suppléant de M. ARNOULT François)	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. LESUEUR William par M. PIERRE Bernard-Jean
M. DE SOUSA Humberto par Mme BADDOUR Nawal
Mme COLONNA Françoise par Mme RICHARD Marie

Délégués absents non excusés :

Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme SUBLON Maud de LA FERTE SOUS JOUARRE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

..*

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 février 2011.*

..*

0 – TOUS SERVICES :

0 – 1 ■ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2011.

..*

I - SERVICES GENERAUX :

I – 1 ■ MOTION CONTRE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HUILES DE SCHISTE.

..*

II - SERVICE EAU :

II - 1 ■ ETUDE DE FAISABILITE SECOND Puits A CHAMIGNY :

Nomination d'un hydrogéologue agréé.

..*

III - SERVICE ASSAINISSEMENT :

III – 1 ■ FIN DE MISE EN SEPARATIF DE JOUARRE – STATION D'EPURATION DE SEPT SORTS :

Demande de subventions

Plans de financement pour la réalisation d'études complémentaires.

..*

⊗ Informations

..*

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10 et accueille les délégués communautaires dans la salle du conseil prévue également comme salle d'audition pour l'école de musique, et le public nombreux qu'elle invite à venir visiter les locaux. Elle souligne que le parking est peu adapté en raison du nombre de places limitées.

..*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2010 :

Monsieur RIGAULT souligne qu'en page 5, la retranscription du débat est difficile à trouver et souhaite que soient précisés les numéros des parcelles et leur localisation.

Sans autre remarque,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE CE PROCES VERBAL
A L'UNANIMITE.

* * *

TOUS SERVICES

◆ 0- 1 ■ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :
□ Année 2011

Madame BELDENT expose que l'Etat dans sa loi de finances pour 2011 prévoit une croissance à 2 % avec une inflation à 1,5 %. Il envisage une réduction de son déficit à 6 % du PIB, s'expliquant par la fin du plan de relance ou du « grand emprunt » et la perception de recettes supplémentaires et la réduction des « niches fiscales ».

Néanmoins, il est à supposer que le contexte international pèse sur l'économie mondiale et bien sûr nationale au regard des risques de fortes hausses de l'énergie fossiles. Cet état de fait pouvant influencer le pouvoir d'achat des ménages, principal moteur de soutien à l'économie.

A ce contexte s'ajoute la réforme de la fiscalité locale, c'est-à-dire la suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée par le CFE (Contribution Foncière des Entreprises fondées sur les bases foncières), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dont le taux sera progressif de 0 % (pour les entreprises de moins de 500 000€ de chiffre d'affaires) à 1,5% (pour celles de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires) et l'IFER (Impôts Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux comme celles de l'énergie, du transport ferroviaire ou de la télécommunication).

Cette réforme risque de peser sur la lisibilité des finances locales, risque accru du fait du gel annoncé de la DGF (Dotation Global de Fonctionnement).

⇒ Madame BELDENT rappelle que pour le service de l'Eau, l'excédent de fonctionnement est de 645 849,27 € et pour l'investissement du 42 250,37 €.

Madame BELDENT souligne les travaux de réfection des réseaux à la Ferté sous Jouarre afin d'améliorer le rendement du réseau.

Elle donne le détail des travaux prévus pour 2011.

Monsieur RIGAULT souligne que seuls 70 % de l'eau sont facturés par rapport à la production, et que le Conseil Général risque de ne plus subventionner en dessous d'un rendement à 80 %. Il estime qu'il est nécessaire de faire des travaux sur d'autres secteurs. Il rappelle que le réseau fait 150 km, et que l'amortissement se fait sur 50 ans. Il est donc nécessaire de faire plus pour garder le réseau en état.

Madame BELDENT lui répond que 3 km par an de réfection de réseau est estimé à 1 M€ et que le budget ne permet pas un investissement aussi important, notamment par rapport au remboursement d'emprunt.

Monsieur ROMANOW explique que le maillage du réseau avec les compteurs, a permis de trouver les points noirs auxquels il faut remédier.

Monsieur RIGAULT souhaite que soit élaborer un schéma directeur au même titre que celui qui existe pour l'assainissement. Il rappelle que la surtaxe a été diminuée ce qui ampute de 120 000 € les possibilités d'investissement.

Monsieur RIGAULT dit avoir entendu que Bussières et Montménard sont arrêtés. Monsieur ROMANOW rectifie en disant que ces opérations sont mises en « standby ».

Madame PIERRE précise qu'un plan pluriannuel a été élaboré et présenté à la Commission Environnement afin de résorber les points noirs, dont la 1^{ère} tranche doit être réalisée en 2011.

Madame BELDENT rappelle que la capacité d'investissement dépend aujourd'hui du remboursement ou non d'un emprunt.

Monsieur ROMANOW souligne que le plan équivaut à un schéma identifiant les travaux à réaliser.

Monsieur RIGAULT insiste sur l'avantage d'un schéma qui définit les financements. Il souligne que s'il y a des retards sur les travaux comme pour Bussières et Montménard, il y aura du retard sur l'encaissement de la taxe sur l'eau.

Madame BELDENT rappelle que la commission propose d'attendre concernant ces travaux, notamment par rapport à l'étude sur la station de Sept Sorts, du réseau de Jouarre, et de la station de Signy Signets (ce qui n'était pas prévu), en soulignant que les investissements à réaliser seront plus important que ceux chiffrés par le schéma d'assainissement.

Monsieur RIGAULT souligne l'aspect de retour sur investissement.

Il lui est répondu, à titre d'exemple, que le retour sur investissement sur les travaux faits, à Sainte Aulde était de 70 ans.

Monsieur CHERON souhaite que les études sur Montménard soient lancées, Monsieur ROMANOW répond que l'évolution technologique est telle qu'une étude, au coût conséquent, pourrait se révéler dépassée au moment du commencement des travaux.

Suite à une remarque de Monsieur DELAITRE sur la présentation des documents, Madame BELDENT explique que la séance porte sur le DOB, bien que complété par un projet du budget pour 2011.

Monsieur BIMBI souhaite savoir à quel moment l'étude sur la SAUR sera disponible.

Madame BELDENT répond que le conseil communautaire sera invité en réunion de travail dès la fin des négociations.

Monsieur BIMBI regrette de ne pas avoir accès à l'étude préalablement aux négociations.

Madame BELDENT lui demande de laisser les personnes qui en ont la charge de terminer les négociations.

Monsieur FUMERON regrette le manque de démocratie car seul Monsieur ROMANOW négocie. Monsieur ROMANOW fait un rappel historique de la négociation, et souligne le climat plus serein dans lequel les négociations se passent aujourd'hui.

Messieurs FUMERON et LA GRECA s'interrogent sur l'utilité de la Commission Environnement.

Monsieur ROMANOW et Madame BELDENT précisent que les résultats des négociations seront soumis à la commission et au conseil qui statuera.

Madame BELDENT expose que pour le compte administratif des Services Généraux il est à rappeler qu'en fonctionnement, la volonté de contrôler les dépenses perdure mais que certaines situations antérieures grèvent cette section, comme la subvention au terrain de football et son amortissement, le déficit lié aux transports et sa résorption, l'amortissement de l'acquisition foncière de la zone des Effaneaux...

L'investissement pour 2011 se caractérise principalement, outre les dossiers engagés faisant l'objet de restes à réaliser, par la construction de la salle de tennis couvert, de l'équipement en matériel pour les espaces verts, pour l'école de musique, pour l'informatique, du mobilier pour le siège de la Communauté de Communes du Pays Fertois, les travaux liés au transfert de la Trésorerie.

Les restes à charge en investissement, notamment concernant la salle de tennis couvert, devront être financés par un emprunt et le reste des dépenses d'investissement en autofinancement. Ceci lié aux difficultés financières de la collectivité engendre une augmentation de la fiscalité de 10 %.

Cette hausse a été calculée sur les bases 2009 (revalorisées) en prenant compte des compensations 2009. Cette augmentation peut être évaluée à 178 000€ soit environ 20€ par foyer fiscal.

Madame BELDENT donne les excédents en fonctionnement (soit 1 031 901,73 €) et en investissement (soit 498 080,08 €).

Elle propose qu'après analyse avec les services, l'augmentation de la fiscalité soit ramenée de 10 % à 8 % entraînant une recette de 146 000 € soit 15 € par foyer fiscal. Madame BELDENT explique les investissements prévus pour 2011 et les restes à réaliser. Elle souligne les restes à réaliser pour la DSP du Cinéma, et la rencontre avec le cabinet d'études pour ce dossier qui a fourni un planning prévisionnel de réalisation pour l'année 2011. Un délai de prolongation des subventions a été demandé ce qui signifie un délai de report pour le démarrage des travaux.

Monsieur BOISDRON précise que la procédure de délégation de service public dure entre 6 à 8 mois, et que le dépôt de permis de construire est possible que si l'exploitant est désigné.

Monsieur SUSINI rappelle que le projet de tennis couverts fait partie du Contrat de Territoire, que le dossier de subvention pour le CNDS est déjà accepté au niveau local.

Madame ADELIN souligne que les projets sportifs sont dans les budgets, alors que ceux ayant trait à la culture sont reportés.

Monsieur BIMBI partage le propos précédent et souligne que les équipements prévus ne sont pas toujours réalisés en tant que tels dans leur amplitude, comme une petite salle multisports, transformée en salle sportive spécialisée. Il s'interroge sur la capacité à financer les investissements prévus, malgré les excédents budgétaires et la hausse de la fiscalité. Madame RICHARD rappelle la situation financière présentée en 2010 comme excessivement tendue ; aujourd'hui la Communauté de Communes dégage des excédents et propose une augmentation mesurée de la fiscalité malgré des besoins évidents, une capacité financière faible et les difficultés liées à la Zone des Effaneaux. Elle se félicite que le projet du cinéma soit à nouveau d'actualité et de la réalisation des locaux pour l'école de musique.

Monsieur SUSINI précise que le projet de tennis couvert, ne sera pas confidentiel puisque notamment la Fédération subordonne sa subvention à l'accès aux scolaires à ce sport.

Madame PIERRE souligne la volonté de travailler sur le cinéma puisque la DSP est relancée.

Madame BELDENT reprend la présentation des investissements et des restes à réaliser en soulignant l'aspect de la mutualisation des locaux.

Monsieur LA GRECA s'interroge sur les montants inscrits concernant les aléas de travaux.

Messieurs SUSINI, FOURMY et CELERIER soulignent que pour tous travaux il existe des aléas.

Monsieur RIGAULT remarque que les montants des restes à réaliser sont différents, selon les documents.

Madame BELDENT lui répond que la différence vient de l'emprunt mobilisé partiellement.

Monsieur RIGAULT s'interroge sur la nécessité d'une hausse de 8 % de la fiscalité au regard des excédents.

Madame BELDENT lui rappelle les perspectives pessimistes de 2010, et que le résultat excédentaire est louable bien que devant être tempéré par le reste à réaliser sur les transports ou la subvention concernant le terrain de football.

Monsieur FORTIER précise que pour le transport, la Communauté de Communes n'a pas pu payer du fait de l'absence de factures.

Il est ensuite procédé au vote.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances,
- **Vu** le débat d'orientation budgétaire de l'année 2011, présenté au Conseil Communautaire,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE :

- ◇ Prend acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2011.

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ I - 1 ■ MOTION CONTRE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HUILES DE SCHISTE :

Madame BELDENT donne lecture de la motion et de celle envoyé par Monsieur RIGAULT.

« Des permis ont été accordés par le Ministre de l'Ecologie pour l'exploration d'huiles de schiste sur des communes voisines de La Ferté-sous-Jouarre : Signy-Signets, Jouarre, Doue. Ces permis ont été délivrés et les premiers travaux d'aménagement de plateforme ont été engagés sans que les élus et les populations concernées n'aient été informés préalablement des autorisations accordées et de la nature de ces projets.

Nous dénonçons l'opacité qui entoure le lancement et la mise en œuvre de ce projet et nous demandons la clarté sur les objectifs, le dossier technique et les enjeux financiers. D'ores et déjà, des capitaux considérables ont été mobilisés par les compagnies Hess et Toreador.

Nous demandons un moratoire d'urgence sur l'exploration du pétrole de schiste, faisant appel à des techniques de fracturation de la roche à plus de 2000 mètres de profondeur.

Nous constatons que ces permis donnés sur notre sol, sans notre accord et à notre insu par le gouvernement sont en contradiction avec les engagements de réduction des gaz à effet de serre.

Sur la base du retour d'expérience des forages par fracturation déjà menés dans d'autres pays, nous ne pouvons que très légitimement nous inquiéter sur les conséquences sur l'environnement, en particulier pour l'eau. Les méthodes employées pour cette exploitation risquent d'impacter la nappe phréatique ; les volumes d'eau requis seront incompatibles avec les états de sécheresse régulièrement constatés en Seine-et-Marne depuis quelques années.

Nous constatons également que ce projet va à contresens de la mise en place d'un Parc Naturel Régional.

Nous nous déclarons dans ces conditions opposés à la poursuite de l'exploration d'huiles de schiste sur notre territoire. »

MOTION

CONSIDERANT l'octroi par le Ministère de l'énergie de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur tout le territoire français et particulièrement en Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que l'exploitation coûteuse des gaz de schistes ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais que la hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources « conventionnelles » en font désormais un enjeu stratégique,

CONSIDERANT que leur extraction est susceptible de risques environnementaux, la technique dite de « fracturation hydraulique » consiste à propulser à très haute pression des mètres cubes d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de fracturer la roche à plus de 2500 mètres de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schiste,

CONSIDERANT qu'il pourrait en résulter une pollution du sous-sol, un risque de contamination des nappes phréatiques et donc un danger pour la santé des habitants.

CONSIDERANT que les acteurs concernés par la qualité et distribution de l'eau potable particulièrement mobilisé pour une meilleure qualité de l'eau en Seine-et-Marne au travers d'un plan départemental de l'eau, ne peuvent accepter que des forages puissent avoir un impact négatif sur la qualité de cette eau,

CONSIDERANT l'annonce de Madame la Ministre Kosciusko-Morizet à l'Assemblée Nationale d'une « mission pour évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux » des gaz et huiles de schiste et le fait qu' « aucune autorisation de travaux sur le gaz et l'huile de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission »

LES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS

SOUHAITENT une réforme profonde du Code Minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle I et II et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public

DEMANDENT Ministre de l'énergie

- de suspendre l'attribution de permis d'exploitation
- d'annuler les permis en cours d'exploration et d'exploitation

S'OPPOSENT en l'état actuel des connaissances à toutes explorations employant la fracturation hydraulique sur le territoire Seine-et-Marnais

⇒ Après un long débat et portant sur le terme « opacité »

Les élus de la Communauté de Communes :

A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :

(2 abstentions : Mr RIGALT et M. SUSINI)

- ◇ **Se déclarent** opposés à la poursuite de l'exploration d'huiles de schiste sur notre territoire.
- ◇ **Souhaitent** une réforme profonde du Code Minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle 1 et 2 et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public.

◇ **Demandent** au Ministre de l'énergie *d'annuler les permis d'exploration et d'exploitation.*

* * *

SERVICE EAU

◆ II - 1 ■ ETUDE DE FAISABILITE SECOND PUIITS A CHAMIGNY :

- Nomination d'un hydrogéologue agréé.

Monsieur ROMANOW expose,

Puits actuel :

- Il date de 1976 et n'a jamais fait l'objet de maintenance quant à l'entretien des drains,
- Une procédure de DUP pour la mise en place des périmètres de protection est en cours. L'enquête publique est terminée. Avec, avis favorable du commissaire enquêteur « qui ne peut souhaiter, face aux préoccupations légitimes de tout propriétaire, que l'indemnisation calculée soit équitable entre l'intérêt général et particulier » (extrait du rapport du 26 novembre 2010). Cet avis fait suite à plusieurs remarques des propriétaires concernés par l'instauration des périmètres et qui s'opposent avec force à cette procédure. L'avis du commissaire étant favorable, il est fort probable que le préfet nous délivre un arrêté. Les procédures de contentieux interviendront certainement par la suite. A priori, ces difficultés ne devraient pas remettre en cause la procédure actuelle, même si au demeurant il y a un risque que la CCPF doive à un moment ou à un autre verser des indemnités,
- En ce qui concerne l'acquisition de la nouvelle parcelle nécessaire à l'implantation du futur puits, les risques sont plus importants. En effet, ces parcelles appartiennent aux mêmes propriétaires que ceux qui contestent la mise en place des périmètres du puits actuel. Par délibération du 17 juin 2009, et après plusieurs échecs successifs dans les négociations amiables, le conseil communautaire a approuvé la démarche d'engagement dans une procédure d'expropriation. A ce jour, après consultation, un assistant juridique a été désigné et il reste à nommer un cabinet d'étude qui réalisera la partie technique de la procédure. La consultation pour cette étude a été réalisée mais la procédure qui est dans sa phase analyse des offres, est pour le moment gelée, les services techniques ayant une solution alternative à proposer aux élus.

La solution alternative proposée :

- La principale inquiétude réside dans le fait qu'il y a un risque important que la procédure d'expropriation s'éternise dans le temps. Les propriétaires, de part leurs activités professionnelles ont largement les moyens de faire durer cette procédure.
- Il est proposé de « geler » cette procédure en attendant le temps nécessaire pour réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un nouveau puits dans le périmètre immédiat du puits actuel :

Avantages :

- La parcelle d'un hectare appartient déjà à la CCPF,
- Le pompage sera réalisé dans la même nappe que le puits actuel, sa productivité devrait donc être compatible avec nos besoins,
- Si le débit est suffisant, on doit pouvoir se permettre d'arrêter le premier puits pour y effectuer les opérations de maintenance nécessaires depuis 1976. Dans un second temps, les deux puits pourraient éventuellement fonctionner en simultané permettant ainsi de les préserver,
- Si cette étude venait à conclure à l'impossibilité de créer un nouveau puits dans cette parcelle, cet échec viendrait renforcer notre dossier de demande d'expropriation en argumentant sur le fait que nous n'avons aucune autre solution que d'exproprier le propriétaire concerné.

Inconvénients :

- Techniquement rien n'est certain. Il est possible qu'il y ait incompatibilité de faire fonctionner deux puits si proches l'un de l'autre. Dans ce cas il faudra reprendre la procédure d'expropriation.
- Le fait de travailler dans le périmètre immédiat du puits actuel, nécessitera de nommer un hydrogéologue agréé qui supervisera les travaux et donnera un avis sur l'étude. **Cette nomination fait l'objet de la présente délibération.**
- Pour écarter tous risques, l'étude nécessite la réalisation de mesures pour étudier le comportement de la nappe. Un forage d'essai devra être réalisé. Ce forage nécessite une demande d'autorisation et le coût de l'étude est estimé à 50 000€.
- La commission environnement lors de sa séance du 1^{er} février 2011 a émis un avis favorable à cette proposition.

➤ Monsieur DELAITRE précise que la nappe où a lieu le pompage est en surpression, empêchant l'arrivée de la Marne. Il convient de ne pas trop pomper ou de pomper avec les deux puits pour avoir un débit suffisant.

Madame BELDENT explique que tous les puits le long de la Marne, pompent dans la même nappe.

Monsieur OUDARD souligne la dangerosité de mettre deux puits à proximité alors qu'il ne manque pas d'eau dans la région notamment au nord de la Marne.

Monsieur RIGAULT explique que les puits sont entre 4 et 20 mètres, et que concernant le puits actuel âgé de 35 ans, il y a de l'entretien à effectuer et l'alimentation en eau est donc vulnérable. Le projet du deuxième puits permettra de fournir l'eau nécessaire. Néanmoins, c'est dommageable de constater l'abondance de l'eau sur le territoire et d'être réduit à la solution proposée sans augmenter la capacité de production.

Madame BELDENT rappelle le rendez-vous avec le Président de la Communauté de Communes du Crécy concernant l'interconnexion des réseaux d'eau.

Madame PIERRE souligne la capacité d'eau réduite, et les accords avec les communes voisines pour les alimenter en eau sur lesquels il convient d'être prudent.

Monsieur OUDARD explique qu'il serait plus intéressant d'aller chercher l'eau à moins 50 mètres et de s'adresser à des personnes qualifiées pour se faire.

Monsieur ROMANOW rappelle que c'est le sens de la présente délibération.

Il est ensuite procédé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable »,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE :

- ◇ **autorise** la Présidente à demander la nomination d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique,
- ◇ **autorise** la Présidente à viser et à signer tout document afférent à ce dossier.

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT

◆ III – 1 ■ FIN DE MISE EN SEPARATIF DE JOUARRE – STATION D'EPURATION DE SEPT SORTS :

- Demande de subventions
- Plans de financement pour la réalisation d'études complémentaires.

Monsieur ROMANOW expose que les études pour la fin de la mise en séparatif de la commune de JOUARRE et la restructuration de la station d'épuration de SEPT SORTS ont débutées.

Pour chacun des deux projets, des études spécifiques sont à réaliser et qui ne rentrent pas dans les missions de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Opérations JOUARRE :

NATURE	OBJET
Inspections nocturnes	Recherche des eaux claires parasites permanentes.
Inspections télévisées	Vérification de l'état des réseaux existants (unitaire).
Enquêtes domiciliaires	Vérification pour une 40 ^{ème} d'habitations des conditions de raccordement aux réseaux d'eaux usées ou de déconnexion des eaux pluviales.
Levés topographiques	Définir les conditions d'implantation des équipements futurs en fonction des contraintes du sol
Etudes géotechniques	Déterminer les natures de sol qui vont être rencontrées pour définir le type d'équipement et leurs modalités de pose.
Etudes des flux	Définir la nature et les débits d'eaux usées qui transitent dans les secteurs encore en unitaire afin de déterminer avec précision le type d'équipements à mettre en place ainsi que leurs dimensionnements.

Opérations SEPT SORTS :

NATURE	OBJET
Etudes géotechniques	Déterminer les natures de sol qui vont être rencontrées pour définir le type d'équipement et leurs modalités de mise en place. (exemple : définir le type de fondations à exécuter)
Etudes olfactométriques	C'est un volet obligatoire de l'étude d'impact. Elle a pour objet de déterminer les nuisances olfactives qui vont être générées par la création de la station d'épuration et quelles seront les solutions proposées pour en limiter les effets.
Etudes sonométriques	Idem ci-dessus mais adapté pour le bruit.
Etude morphodynamique	Définir l'influence du rejet sur les berges de la Marne, physiquement et biologiquement.
Etudes des flux	Définir la nature et les débits d'eaux usées qui vont arriver en entrée de station d'épuration afin de déterminer le dimensionnement de cette dernière.

Les plans de financements :

Plan de financement prévisionnel: Etudes complémentaires

OPERATION JOUARRE		
Description des dépenses	Montants	Observations
Inspections nocturnes	3 400,00 €	
Inspections télévisées	11 610,00 €	
Enquêtes domiciliaires	18 950,00 €	
Levés topographiques	10 000,00 €	
Etudes géotechniques	18 000,00 €	
Etudes des flux	8 000,00 €	
Total dépenses		
TOTAL GLOBAL en € HT	69 960,00 €	
TOTAL GLOBAL en € TTC	83 672,16 €	

Description des recettes						
	Agence de l'Eau Seine Normandie		Conseil Général de Seine et Marne		Conseil Régional d'Ile de France	
Inspections nocturnes	50%	1 700,00 €	15%	510,00 €	0%	Pas de subventions en phase études
Inspections télévisées	50%	5 805,00 €	15%	1 741,50 €	0%	
Enquêtes domiciliaires	50%	9 475,00 €	15%	2 842,50 €	0%	
Levés topographiques	50%	5 000,00 €	15%	1 500,00 €	0%	
Etudes géotechniques	50%	9 000,00 €	15%	2 700,00 €	0%	
Etudes des flux	50%	4 000,00 €	15%	1 200,00 €	0%	
TOTAL		34 980,00 €		9 294,00 €		0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS				44 274,00 €		

Autofinancement et TVA		
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement		25 686,00 €
Préfinancement de la TVA		13 712,16 €

OPERATION SEPT SORTS						
Description des dépenses	Montants		Observations			
Etudes géotechniques	18 000,00 €					
Etudes olfactométriques	17 000,00 €					
Etudes sonométriques	6 000,00 €					
Etude morphodynamique	5 000,00 €					
Etude des flux	7 000,00 €					
Total dépenses						
TOTAL GLOBAL en € HT	53 000,00 €					
TOTAL GLOBAL en € TTC	63 388,00 €					
Description des recettes						
	Agence de l'Eau Seine Normandie		Conseil Général de Seine et Marne		Conseil Régional d'Ile de France	
Etudes géotechniques	50%	9 000,00 €	15%	2 700,00 €	0%	Pas de subventions en phase études
Etudes olfactométriques	50%	8 500,00 €	15%	2 550,00 €	0%	
Etudes sonométriques	50%	3 000,00 €	15%	900,00 €	0%	
Etude morphodynamique	50%	2 500,00 €	15%	750,00 €	0%	
Etude des flux	50%	3 500,00 €	15%	1 050,00 €	0%	
TOTAL		26 500,00 €		7 950,00 €		0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS				34 450,00 €		
Autofinancement et TVA						
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement		18 550,00 €				
Préfinancement de la TVA		10 388,00 €				

Il est ensuite procédé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** l'avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable »,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- ◇ **Approuve** le programme des études complémentaires,
- ◇ **Adopte** les plans de financement prévisionnels,
- ◇ **Autorise** la Présidente à solliciter les subventions maximales au près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de Seine et Marne et le Conseil Régional d'Ile de France.

* * *

⊗ **INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame BELDENT rappelle les dates des prochains conseils communautaires du 29 mars portant sur les budgets prévisionnels Eau et Assainissement, et du 06 avril pour le budget des Services Généraux, conformément au souhait des élus exprimé en 2010, et la date de l'inauguration des locaux du siège de la Communauté de Communes du 09 avril.

Monsieur BOISDRON rappelle les dates de la semaine musicale à l'école de musique.

Monsieur BIMBI souhaite que soient entendues les personnes présentes dans la salle qui se mobilisent pour le cinéma.

Madame BELDENT est d'accord sur le principe mais demande que la démarche soit faite avant pour intervenir.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT remercie les délégués et clôt la séance à 22h45.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu
Le 18 MARS 2011.
La Présidente,

J. BELDENT